

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : SA d'HLM ERILIA : aides départementales pour la réalisation de la deuxième phase de travaux sur les espaces extérieurs de 3 résidences à La Ciotat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Erilia, une subvention globale de 120 000 € destinée à accompagner la deuxième phase de travaux d'aménagement des espaces extérieurs de 3 résidences sur la commune de La Ciotat selon le détail suivant :
 - résidence « Les Logis de Brunet » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 150.000 €;
 - résidence « Les Matagots » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 150.000 €;
 - résidence « Fardeloup » : 40 000 € pour un coût d'investissement prévisionnel TTC de 150.000 €;
 - d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de ces aides, présentée en annexe IV ;
 - d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe V du rapport.
- La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

